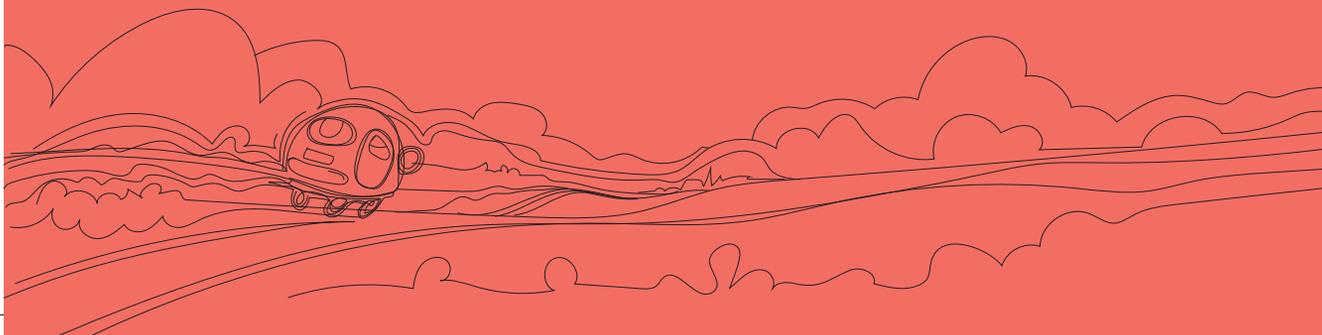


Union régionale
des professionnels de santé infirmiers libéraux
Hauts-de-France

Rapport d'activité

2018



Édito



En 2018, le nouveau Plan Régional de Santé a été publié après l'adoption de la Stratégie Nationale de Santé.

L'URPS infirmiers se doit de défendre la place de l'infirmier libéral et de le rendre visible au sein du système de santé.

Des évolutions sont nécessaires. Le décroisement du système de santé pour fluidifier les parcours de soins, l'innovation en santé numérique, la pertinence et la qualité des soins, les inégalités d'accès aux soins, la prévention sont de nouveaux défis à relever.

L'URPS infirmiers a initié des projets actuellement en cours de déploiement qui répondent à ces différents enjeux : Inzee.care, ISIPAD, Journées Régionales, Coordolib...

Les valeurs de la profession nous sont communes, c'est l'occasion de les mettre en perspective, d'observer comment elles ont été déclinées, pour quels résultats et quelles sont les avancées.

Nous sommes vos interlocuteurs privilégiés sur les problématiques de santé du territoire, n'hésitez pas à nous contacter.

Confraternellement

Marie-Odile Guillon

Présidente

Sommaire

Édito.....	3
L'URPS infirmiers des Hauts-de-France	
Les missions.....	7
Le territoire d'action de l'URPS.....	9
L'URPS infirmiers en chiffres.....	9
La participation de l'URPS infirmiers dans la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé des Hauts-de-France	
Organisation et évolution régionales de l'offre de santé	
Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS).....	11
La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA).....	11
Le Projet Régional de Santé (PRS).....	12
Guichet Unique d'orientation et d'accompagnement des professionnels de santé.....	12
Comité des structures d'exercice coordonné.....	13
Organisation de la réponse du système de santé en situation sanitaire exceptionnelle (ORSAN).....	14
Plateformes Territoriales d'Appui (PTA).....	14
Déploiement et utilisation des systèmes de communication	
Groupement d'Intérêt Public (GIP).....	15
Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé (CORSSIS).....	15
Les projets de l'URPS infirmiers	
Organisation de l'exercice professionnel	
Intervention Soins Infirmiers Post-Ambulatoire à Domicile (ISIPAD) :	
www.isipad-hdf.fr.....	17
La plateforme lnzee.care.....	18
Signalements sur le site internet	
Cathéters périmerveux.....	20
Hospitalisation à Domicile (HAD) ou SSIAD.....	20
Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique	
Collectif inter-URPS.....	21
Antibiorésistance.....	21
Déploiement et utilisation des systèmes de communication	
L'expérimentation « suivi des plaies ».....	22
Téléconsultation.....	22

Usage de la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) pour la transmission de lettre de liaison et de résultats de biologie médicale	23
Dossier Médical Partagé (DMP)	23
Formation et développement professionnel continu	
La Journée Régionale de l'infirmière libérale des Hauts-de-France	24
Enquête sur la chirurgie ambulatoire	24
Le site internet : www.urps-infirmiers-hdf.fr	25
Le magazine Infirmag	25
Amélioration de la qualité et de la coordination des soins	
La Vaccination Anti Grippale (VAG)	26
La plateforme coordolib : www.coordolib-hdf.fr	26
Accès aux soins des patients	
Le guide des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)	27

Les partenariats

Amélioration de la qualité et de la coordination des soins	
Chirurgie ambulatoire	29
Le projet collaboratif « Lab parcours »	30
L'Ordre Infirmiers :	30
Hauts-de-France Addictions	30
Le réseau Néphronor	31
L'obésité de l'adulte	31
Le diabète	31
Les Comités ville/ hôpital	32
CH de Maubeuge	32
CH d'Arras	32
CH de Valenciennes	33
Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins	
Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA).....	33
Le réseau ONCO	34
L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)	34

L'URPS infirmiers des Hauts-de-France

Les missions

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été instaurées suite à la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 Juillet 2009. Elles ont été mises en place pour représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral et pour organiser le système de santé suivant les régions.

Ces unions ont un statut d'association fonctionnant sous le régime de la loi 1901 et sont constituées de représentants libéraux en exercice et élus par des professionnels libéraux pour une durée de 5 ans.

L'URPS infirmiers contribue à améliorer l'offre de soins et s'engage à faire reconnaître la place essentielle de l'infirmier libéral dans le système de santé. Ses principales missions sont fixées par le décret n° 2010-585 datant du 2 Juin 2010.

Les 8 missions principales de l'URPS infirmiers sont



→ Organisation et évolution régionales de l'offre de santé.



→ Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins.



→ Accès aux soins des patients.



→ Organisation de l'exercice professionnel.



→ Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique.



→ Amélioration de la qualité et de la coordination des soins.



→ Déploiement et utilisation des systèmes de communication.



→ Formation et développement professionnel continu.

2153 IDEL ⁽¹⁾
2779 IDEL ⁽²⁾

3344 IDEL ⁽¹⁾
4815 IDEL ⁽²⁾

625 IDEL ⁽¹⁾
814 IDEL ⁽²⁾

619 IDEL ⁽¹⁾
791 IDEL ⁽²⁾

709 IDEL ⁽¹⁾
987 IDEL ⁽²⁾



Le territoire d'action de l'URPS

L'URPS infirmiers Hauts-de-France représente **7 450** (données de la CNAM) ou **10186** (données de la DREES) infirmiers libéraux conventionnés répartis dans les 5 départements composant les Hauts-de-France

L'URPS infirmiers en chiffres

Afin de remplir au mieux les missions qui leurs sont confiées, les 24 élus de l'URPS infirmiers se réunissent régulièrement pour travailler sur les projets en cours et valoriser les compétences de l'infirmier libéral dans l'offre de soins.

En 2018, l'URPS infirmiers

- **a organisé**
 - 4 assemblées plénières
 - 9 réunions de bureau
 - 10 réunions de Groupe de Travail en thématique : Journées Régionales, Commission Journal, HAD, Plateforme Inzee.care, Suivi des plaies
- **a participé à plus de 270 réunions** avec les partenaires (ARS, établissements de santé, MAIA, les autres URPS, ...) dont :
 - 21 réunions en inter-URPS
 - 7 réunions dans le cadre du PRS2
- **a initié** des projets, qui sont en cours de déploiement, avec une implication des élus.
 - Journées Régionales 2019
 - Inzee.care
 - Isipad
 - Coordolib

(1) Données de la CNAM, année 2018

(2) Données de la DREES, année 2018

La participation de
l'URPS infirmiers
**dans la mise en œuvre
de la stratégie
régionale de santé**



Organisation et évolution régionales de l'offre de santé

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Les CTS ont été mis en place suite à la fusion des régions et à la nouvelle loi de santé. Nouvelle instance de démocratie sanitaire, les CTS ont pour mission d'organiser l'offre de santé par territoire.

La participation effective de l'URPS Infirmiers aux CTS permet de disposer d'une vision globale des besoins identifiés dans chaque territoire. L'URPS Infirmiers participe de façon proactive à l'identification des priorités dans chaque territoire, est force de proposition quant aux plans d'action proposés et veille à la place conférée des infirmiers libéraux dans la coordination des parcours de soins.

Patrick Lesoudard et Sébastien Capdeville, élus de l'URPS Infirmiers, sont respectivement vice-présidents du CTS de l'Aisne et du Hainaut.

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA, instance majeure de la démocratie sanitaire est un lieu d'expression et de propositions traitant des besoins en santé de la région et des actions à mettre en place pour améliorer la santé de la population et l'efficacité du système de santé.

L'URPS infirmiers dispose d'un poste de titulaire (Régis Ducatez, trésorier de l'URPS infirmiers) et un poste de suppléant (Marie-Odile Guillon, présidente de l'URPS infirmiers) au sein du collège 7 intitulé : « Offreurs de services de santé ».

Régis Ducatez est également membre de la CSOS (commission spécialisée pour l'organisation des soins) et du collège prévention.

Patrick Lesoudard et Sébastien Capdeville, en tant que vice-présidents de CTS sont également titulaires membres de droit de la CRSA.

Le Projet Régional de Santé (PRS)

Publié le 5 Juillet 2018, le PRS2//2018-2028 fixe les orientations stratégiques et les objectifs à 10 ans pour améliorer la santé de la population et lutter contre les inégalités de santé dans les Hauts-de-France.

L'URPS Infirmiers a largement participé à l'élaboration du PRS et a été un des acteurs de la santé en région associés à la démarche de construction de ce PRS. Par ses contributions écrites sur de nombreux chantiers, l'URPS infirmiers n'a eu de cesse de faire valoir les compétences des infirmiers libéraux à mobiliser pour répondre aux objectifs du PRS : accès aux soins spécifiques, addictions, cancer, cardio-neuro-respiratoire, diabète – obésité – insuffisance rénale chronique, désertification médicale, PRAPS, soins palliatifs, veille et sécurité sanitaire et vieillissement.

Pour information, le PRS se compose :

- Du Cadre d'Orientation Stratégique (COS) qui fixe les objectifs stratégiques et les résultats attendus à 10 ans
- Du Schéma Régional de Santé (SRS) qui décline les orientations et les objectifs opérationnels pour les 5 ans à venir.
- Du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS) qui décline le Schéma Régional de Santé (SRS).

Guichet Unique d'orientation et d'accompagnement des professionnels de santé

Né dans l'Aisne en 2014, le guichet unique a été généralisé en 2018, dans toute la région des Hauts-de-France.

Ce guichet a pour vocation de permettre aux professionnels de santé de bénéficier d'un interlocuteur unique pour les orienter et les accompagner dans leurs démarches administratives, depuis leur installation jusqu'à leur retraite. Il les incite à privilégier une installation dans les zones déficitaires.

L'objectif de la création du guichet d'entrée unique est d'orienter simplement et facilement les professionnels de santé et les étudiants vers les services existants en région, quels que soient les acteurs concernés : ARS, Assurance Maladie, collectivités territoriales, Universités, Ordres professionnels, représentants des professionnels (URPS, syndicats et représentations professionnelles et étudiants), URSSAF, etc.

L'innovation proposée est la réunion derrière un seul point d'entrée de tous les acteurs régionaux et locaux, susceptibles de répondre aux besoins/questions des professionnels.

Dans un premier temps, le cahier des charges prévoit d'accompagner les médecins et les infirmiers libéraux avant une extension des guichets uniques à tous les professionnels de santé libéraux.

Depuis 2014 dans l'Aisne, 175 professionnels ont été rencontrés dont 58 médecins et 117 infirmiers.

Depuis mars 2018 dans l'Oise, 10 permanences ont eu lieu, 21 projets d'installation d'infirmiers ont été présentés (dont 18 en cabinets de groupe et 3 en individuel).

Comité des structures d'exercice coordonné

Instauré par la directrice générale de l'ARS, le Comité Régional et Interdépartemental des Structures d'Exercice Coordonné permet à l'URPS Infirmiers de suivre le développement des Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP), des pôles et centres de santé. Le Comité garantit la cohérence dans l'accompagnement de ces structures.

À l'échelle départementale, l'URPS Infirmiers participe également aux Comités Départementaux des Structures d'Exercice Coordonné chargés d'instruire les demandes de labellisation des MSP et d'identifier les accompagnements et soutiens possibles pour chaque projet.

L'URPS Infirmiers participe aux comités de chaque département :

- **Aisne** : Patrick Lesoudard, élu de l'URPS
- **Nord** : Caroline Dewas, vice-présidente de l'URPS
- **Oise** : Judicaël Feigueux, vice-président de l'URPS
- **Pas-de-Calais** : Line Hannebicque, secrétaire adjointe de l'URPS
- **Somme** : Franck Perez, trésorier adjoint de l'URPS

Organisation de la réponse du système de santé en situation sanitaire exceptionnelle (ORSAN)

Mis en place en 2014, l'URPS Infirmiers a participé aux réunions du dispositif ORSAN sur le volet « médico-psychologique ».

En lien avec les URPS Médecins et Pharmaciens, l'URPS Infirmiers souhaite s'investir dans la prise en charge en aval de l'urgence médico-psychologique par la formation des professionnels de santé qui le souhaitent.

Les URPS ont entamé une réflexion sur la création d'un outil de repérage de la détresse et de la souffrance psychologique pour faciliter le suivi et l'accompagnement des patients concernés.

L'URPS Infirmiers a proposé l'outil **Inzee.care** permettant en cas de situation sanitaire exceptionnelle de mobiliser en quelques heures les infirmiers libéraux disponibles sur un territoire.

Plateformes Territoriales d'Appui (PTA)

Instaurées par la loi de modernisation de notre système de santé, les PTA viennent en appui à tous les professionnels, aux ESP et aux CPTS.

Elles devraient émaner prioritairement des initiatives des libéraux et a pour objet de les aider à mettre en place une coordination dans les situations et cas complexes.

La PTA a pour mission d'informer et d'orienter les professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire et de simplifier et rendre lisible la coordination.

À ce titre, l'URPS Infirmiers, en concertation avec les autres URPS, s'assure du respect de l'intégration des libéraux dans les gouvernances des projets de PTA. Les projets soutenus doivent répondre à la charte établie en inter-URPS.



Déploiement et utilisation des systèmes de communication

Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Suite à la fusion du GCS e-santé et du GCS Matiss, le GIP Sant&Numérique a été créé.

L'URPS Infirmiers est membre de son conseil d'administration.

Le GIP participe notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale e-santé. Il est chargé de la promotion des services numériques en fédérant les acteurs de santé de la région autour de la Stratégie Régionale de Santé.

Comité Régional Stratégique des Systèmes d'Information de Santé (CORSSIS)

L'URPS Infirmiers en tant que membre du CORSSIS participe à cette instance stratégique qui assure le lien entre le programme PRÉTDiSS, le schéma directeur régional des systèmes d'informations de santé et le PRS 2.

L'URPS Infirmiers recherche des solutions pour développer des services utiles aux infirmiers libéraux et facilitant la coordination du parcours de soins du patient.

Les projets de l'URPS infirmiers



Organisation de l'exercice professionnel

Intervention Soins Infirmiers Post-Ambulatoire à Domicile (ISIPAD) : www.isipad-hdf.fr

Depuis 2012, l'expérimentation ISIPAD est reconduite annuellement. L'ARS a de nouveau financé le dispositif à hauteur de 40 000 € en juillet 2018.

Sur l'année 2018, 136 patients ont bénéficié du dispositif ISIPAD après une chirurgie ambulatoire d'acte innovant, soit une augmentation de 42 % par rapport à l'année précédente.

Depuis 2012, 425 infirmiers libéraux ont signé une convention avec l'URPS Infirmiers pour réaliser les sorties sous ISIPAD.



L'URPS poursuit la promotion de ce dispositif auprès des établissements de santé des Hauts de France.

8 conventions de partenariats signées avec

- La Clinique Privée Les Bonnettes à Arras (62)
- La Clinique Victor Pauchet (80)
- Le Centre Hospitalier de Beauvais (60)
- La Polyclinique d'Amiens (80)
- Le Centre Hospitalier de Château Thierry (02)
- L'IOP Amiens (80)
- Le Centre Hospitalier de Chauny (02)
- Le Centre Hospitalier de Valenciennes (59)
- Le CHU d'Amiens (80)

M^{me} Guillon, présidente de l'URPS Infirmiers a présenté l'expérimentation ISIPAD à l'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) en Juillet 2018 ainsi qu'aux Journées Régionales « Chirurgie ambulatoire et RAAC » organisées par l'URPS infirmiers de Nouvelle-Aquitaine.

M^{me} Guillon présente l'expérimentation ISIPAD comme modèle organisationnel ville/hôpital dans le cadre du diplôme universitaire de chirurgie ambulatoire dispensé par l'AFCA.



Le professionnel de santé à proximité

La plateforme Inzee.care

Initiée en 2017, la plateforme Inzee.care est une plateforme de mise en relation des établissements de santé avec les infirmiers libéraux de la région.

Inzee.care permet aux établissements de santé de trouver rapidement un infirmier libéral disponible pour prendre en charge, en sortie d'hospitalisation, les patients n'ayant pas déclaré d'infirmier libéral référent.

Entièrement financée par l'URPS Infirmiers, la plateforme est ouverte aux 10186 infirmiers libéraux et à l'ensemble des établissements de santé de la région.

En novembre 2018, plus de 1800 comptes infirmiers ont été créés ce qui permet d'assurer une large couverture de la région en offre de soins infirmiers.

Pour réaliser une demande de soins, l'établissement renseigne :

- Le (s) soin à prendre en charge,
- Les horaires de la prise en charge,
- L'adresse de la prise en charge

La plateforme matche automatiquement avec les infirmiers répondant aux critères de la demande.

L'infirmier désirant prendre en charge le patient clique sur le lien présent dans le SMS. Il est tenu de rappeler la personne ayant réalisée la demande de soins dans l'heure. Il recueillera alors les renseignements plus précis sur les lieux et soins.

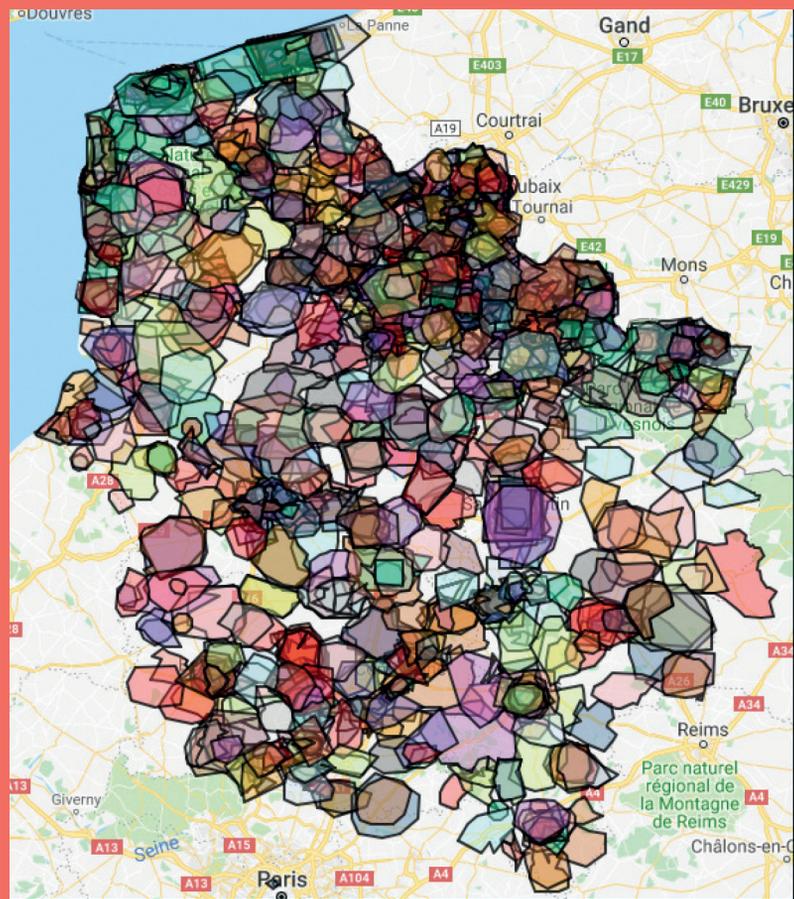
L'URPS infirmiers assure la promotion de ce nouvel outil de communication et d'adressage auprès des établissements de santé de toute la région. Sur la centaine d'établissements, de nombreux rendez-vous ont été pris et des rencontres sont déjà programmées pour 2019.

En 2018, 6 conventions de partenariats ont été signées avec

- Centre de rééducation des 3 vallées (80),
- SSR Henriville (80),
- Clinique Victor Pauchet (80),
- Hôpital local de Crèvecœur-le-Grand (60),
- Groupe Hospitalier Loos Haubourdin (59),
- Plateforme de santé EOLLIS (59).

Les demandes de soins émanant des établissements de santé ont été pourvues très rapidement par les infirmiers libéraux. La disponibilité et réactivité des IDEL pour accepter les prises en soins en ambulatoire permettent aux établissements de sécuriser et d'anticiper les sorties des patients qui requièrent des soins infirmiers à domicile

La plateforme évolue et propose déjà aux patients de réaliser eux-mêmes leurs demandes de soins.



Carte de couverture – Décembre 2018

Signalements sur le site internet

L'URPS Infirmiers recense, par le biais de son site internet, les difficultés et/ou événements particuliers rencontrés par les infirmiers libéraux de la région.

Cathéters périmerveux

L'URPS a été informée que des infirmiers libéraux, sollicités par un prestataire de santé à domicile (PSAD) prenaient en charge en sortie d'établissement de soins, des patients porteurs de cathéters périmerveux.

Or, l'article R4311-9 du Code de la Santé Publique énonce : « *L'infirmière est habilitée à accomplir sur prescription médicale écrite, qualitative et quantitative, datée et signée, les actes et soins suivants à condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment [...] injection de médicaments à des fins analgésiques dans des cathéters périduraux et intrathécaux ou placés à proximité d'un tronc ou d'un plexus nerveux, mis en place par un médecin et après que celui-ci a effectué la première injection [...] ablation de cathéters centraux et intrathécaux [...]* ».

L'URPS infirmiers bien que consciente de la problématique posée pour les patients douloureux, pour les établissements de soins, pour les médecins algologues, pour les PSAD a décidé d'agir.

L'URPS a rappelé la législation aux infirmiers libéraux et l'impossibilité de prendre en charge le suivi et le retrait du cathéter périmerveux à domicile.

L'URPS infirmiers a de facto interpellé les PSAD et les établissements de santé.

Interrogée par l'URPS infirmiers, la Directrice Générale de l'ARS Hauts de France a confirmé que les prises en charge des cathéters périmerveux en ambulatoire par un IDEL sont irréalisables tant que les textes encadrant l'exercice de la profession n'auront pas évolué.

Afin de faire évoluer les compétences infirmières et de permettre aux patients douloureux de bénéficier de soins infirmiers sécurisés pour le suivi et le retrait des cathéters périmerveux à leur domicile, l'URPS infirmiers a rédigé un courrier à l'ARS, à la FNPSAD, à l'Ordre Infirmiers, à la CNAM et au Ministère de la Santé pour les alerter de l'urgence à adapter le décret de compétences actuel des IDE, devenu obsolète au regard des pratiques

Hospitalisation à Domicile (HAD) ou SSIAD

Après analyse des données de 2018, les signalements les plus fréquents sont des indications de dysfonctionnements de coordination rencontrées avec des établissements HAD ou SSIAD. Ces données sont envoyées au fur et à mesure après avoir été anonymisées sur le portail de signalement de l'ARS des Hauts de France.



Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

Collectif inter-URPS

L'URPS infirmiers participe au titre du Collectif inter-URPS au déploiement de soirées de sensibilisation sur les thématiques de santé prioritaires (obésité, diabète, BPCO, addictions...) et à la conception de programmes d'ETP. L'URPS infirmiers a concouru à la formalisation des outils pour la communication vers les professionnels de santé dans le cadre du Moi(s) sans tabac.

Antibiorésistance

L'URPS Infirmiers a participé à une réflexion collective, initiée par l'ARS sur l'organisation de la lutte contre l'antibiorésistance en région.

En rappelant les rôles de l'IDEL en santé publique non seulement éducatif pour accroître la sensibilisation des populations au bon usage des antibiotiques mais aussi de dépistage et d'orientation vers le médecin traitant, l'URPS infirmiers souhaite mener une expérimentation pour que les IDEL de la région puissent participer au dépistage des infections urinaires par la réalisation de TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique et d'évaluation) et à l'orientation des patients vers le médecin traitant.



Déploiement et utilisation des systèmes de communication

L'expérimentation "suivi des plaies"

Afin d'améliorer la qualité de vie des patients porteurs de plaies chroniques et de diminuer la durée de cicatrisation, les récidives et les amputations, l'URPS Infirmiers en lien avec le GIP Sant&numérique, l'ARS et l'URPS Médecins, travaille sur une solution en mobilité.

Début 2019, nous proposerons gratuitement un outil de coordination pour suivre au quotidien les plaies complexes via une plateforme connectée.

Il permettra aux infirmiers de créer un dossier patient et de suivre l'évolution de la plaie.

Le médecin traitant pourra suivre à tout moment l'évolution de la plaie et après concertation avec l'infirmier, déclencher une télé-expertise.

Téléconsultation

En janvier 2018, l'ARS a missionné l'URPS Médecins pour le montage d'un projet de téléconsultation dans le Territoire de la Vallée Dorée (Oise).

L'objectif était de pouvoir proposer des téléconsultations en médecine générale sur le Liancourtois dans le cadre de la CPTS portée par le D^r Cucheval.

L'URPS Infirmiers a été associée au projet afin de pouvoir assurer la place des infirmiers dans l'accompagnement des patients lors des téléconsultations.

Portée par le GIP Sant&Numérique et financée par l'ARS Hauts-de-France, l'expérimentation s'est concrétisée par l'installation d'une cabine de téléconsultation, fin août, au sein de l'EHPAD de Liancourt.

La forte mobilisation des professionnels libéraux du secteur a permis de recruter 9 médecins généralistes et 6 infirmiers libéraux.

La première téléconsultation s'est déroulée le 14 Septembre dernier. En 3 mois et demi, 26 téléconsultations ont été accompagnées par des infirmiers libéraux.

À terme, l'URPS Infirmiers souhaiterait, par le biais de cette expérimentation, pouvoir développer les téléconsultations à domicile.

Usage de la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) pour la transmission de lettre de liaison et de résultats de biologie médicale

L'URPS infirmiers en partenariat avec l'ARS, le GCS e-santé, la CPAM de la Somme et les URPS Médecins et Biologistes a répondu à un appel à projet sur le territoire de la Somme.

Il a pour objet de développer l'usage des outils au service de la coordination des soins que sont les messageries sécurisées intégrées à l'espace de confiance MSSanté et le DMP (Dossier Médical Partagé) facilitant ainsi la coordination des soins entre les établissements de santé et le secteur ambulatoire.

La MSSanté et le DMP seront les supports de la transmission et du partage électronique de la lettre de liaison et des résultats d'examen de biologie médicale sous forme structurée entre les établissements de santé, les professionnels de santé libéraux et le patient.

Pour cela, un travail est initié pour que les logiciels métiers soient compatibles avec la MSSanté et le DMP.

Dossier Médical Partagé (DMP)

L'URPS Infirmiers a été intégrée au comité de pilotage pour le déploiement du DMP et a participé à la conférence de presse qui s'est tenue à la CPAM Lille-Douai pour promouvoir le DMP le 14 Novembre 2018.

À l'instar des autres professionnels de santé, les infirmiers sont impliqués dans la création des DMP en tant qu'acteurs de santé de proximité et tiers de confiance.

M^{me} Guillon s'est attachée à démontrer par un exemple concret de prise en charge à domicile, la plus-value du DMP pour améliorer la coordination, la qualité et la continuité des soins en toute sécurité pour le patient.



Formation et développement professionnel continu

La Journée Régionale de l'infirmière libérale des Hauts-de-France :

La deuxième édition de la Journée Régionale de l'infirmière libérale organisée en mars et avril respectivement sur Arras et Laon a rassemblé plus de 200 infirmiers libéraux de la région autour de leur « Cœur de métier ».

Les thèmes abordés en lien avec les travaux menés par l'URPS infirmiers ont été :

- Les accidents d'exposition au sang,
- Les nouveaux dispositifs de surveillance du patient diabétique,
- La prévention du risque infectieux lors de soins sur les PICC-lines,
- Le suivi des plaies chroniques,
- La dénutrition,
- L'insuffisance cardiaque,
- Les nouveaux rôles reconnus de l'infirmier libéral avec un nouvel acte à la nomenclature.

La qualité et la disponibilité des intervenants ont permis de répondre aux attentes des participants tout en favorisant les échanges avec les infirmiers.

Le taux moyen de satisfaction globale des infirmiers sur la journée est de 90 %.

L'URPS infirmiers prépare la troisième édition de la Journée de l'infirmière libérale des Hauts-de-France en 2019, qui se déroulera le 4 avril à Pierrefonds et le 16 Mai à Harelolot, autour du thème de la chirurgie ambulatoire.

Enquête sur la chirurgie ambulatoire

Le développement de la chirurgie ambulatoire implique une anticipation des différentes étapes de la prise en charge du patient, une parfaite coordination des acteurs entre eux, une harmonisation des pratiques professionnelles et une information adaptée aux patients.

L'URPS Infirmiers a formalisé une enquête sur la chirurgie ambulatoire. Cette enquête a pour objet de réaliser un état des lieux des connaissances et recenser les difficultés et besoins des professionnels libéraux afin de répondre aux objectifs ambitieux fixés par la Ministre de la Santé pour 2022 de 70 % de chirurgie ambulatoire.

L'enquête a été proposée aux autres professionnels de santé libéraux, (médecins,

masseurs-kinésithérapeutes et pharmaciens) via leur URPS.

Le lancement de l'enquête est prévu pour 2019.

Le site internet www.urps-infirmiers-hdf.fr

Récemment, le site internet a été totalement repensé afin de faciliter l'accès et la visibilité des thématiques prioritaires et des actualités dans notre région.

Les utilisateurs peuvent consulter l'agenda de l'URPS, les points épidémiologiques, les alertes sanitaires, et communiquer avec les élus par le biais de divers formulaires dédiés.

En 2018, plus de 24 000 utilisateurs ont visité le site internet de l'URPS. La page consacrée au projet ISIPAD a été visitée plus de 2 300 fois, la page reprenant les Journées Régionales plus de 1 300 fois tandis que les éléments concernant la vaccination anti-grippale ont été consultés 920 fois entre octobre et décembre 2018.



Le magazine Infi mag

Chaque semestre, l'URPS infirmiers diffuse par voie postale, son magazine Infi mag aux infirmiers libéraux de la région des Hauts-de-France.

Dans chaque numéro sont déclinés :

- L'actualité de la profession,
- Les changements dans l'organisation de l'offre de soins dans la région,
- Les chantiers et projets de l'URPS,
- Les partenariats en cours,
- Les actualités de l'URPS, ...

Le magazine permet à l'URPS de faire connaître aux IDEL des Hauts-de-France ses missions et ses actions ainsi que les projets en cours et leur réalisation.

L'URPS travaille à l'édition, dès janvier 2019, d'une newsletter qui sera diffusée régulièrement par mail et reprendra des points de l'actualité de l'URPS.



Amélioration de la qualité et de la coordination des soins

La Vaccination Anti Grippale (VAG)

La campagne de vaccination antigrippale a débuté le 06 Octobre 2018. L'URPS infirmiers a décidé de soutenir la campagne vaccinale et de mettre à disposition des infirmiers libéraux, dès son lancement, un kit pour la vaccination comprenant :

- Une fiche de traçabilité de l'entretien pré-vaccinal et de la réalisation du vaccin,
- Une fiche traçant l'acte à destination du médecin traitant,
- Une fiche de la conduite à tenir en cas de complications,
- Une affiche pour communiquer sur les permanences dédiées à la vaccination,
- Un modèle type pour la prescription d'adrénaline à usage professionnel.

L'ensemble des documents est disponible sur le site internet de l'URPS ainsi que sur la plateforme Coordolib.

La plateforme coordolib : www.coordolib-hdf.fr

Dans le cadre du développement de leurs actions de formations, l'URPS Infirmiers et l'URPS Pharmaciens disposent d'une plateforme commune de formation et d'information en ligne.

Ce référentiel accessible sur une plateforme numérique, vise à dispenser :

- une information claire, concise et accessible à tous les professionnels de santé sur les pathologies, les recommandations, les thérapeutiques, les consignes post-opératoires, sur la prise en charge de la douleur...
- des informations spécifiques pour les patients en fonction des établissements ou du médecin prescripteur.



Accès aux soins des patients

Le guide des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

L'URPS infirmiers accompagne la réflexion collective des URPS sur les nouvelles formes d'organisation professionnelles et leur implantation sur la région.

L'URPS Infirmiers s'est largement impliquée dans l'élaboration d'un guide présentant les nouvelles formes de coordination ouvertes aux professionnels de santé et notamment les Equipes de Soins Primaires (ESP) et Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Ce guide reprend également les étapes pour monter un projet d'ESP ou de CPTS.

L'URPS infirmiers assure l'accompagnement des IDEL porteurs de projets d'ESP sur leur territoire.

En 2018, 5 cabinets regroupant 20 infirmiers ont été soutenus dans leur réflexion et leurs démarches.

Cette plateforme est accessible aux patients, aux professionnels de santé ainsi qu'aux établissements de santé et vise à dispenser une information adaptée à tous.

Les premiers protocoles après avoir été validés par des experts des thématiques ont été déposés sur la plateforme : cardiologie, infections associées aux soins, endocrinologie et hépato- gastroentérologie.

De nouveaux protocoles sont régulièrement implémentés sur la plateforme.

La plateforme est mise en place depuis janvier 2018.

Une centaine d'infirmiers sont déjà inscrits. 37 protocoles sont en accès.

Les **partenariats**



Amélioration de la qualité et de la coordination des soins

L'article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018 intitulée « Innovation en santé »

Chirurgie ambulatoire

Dans le cadre de l'article 51 de la LFSS « Innovation en santé », l'URPS Infirmiers a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif aux expérimentations nationales d'un paiement à l'épisode de soins sur des prises en charge chirurgicales.

L'URPS Infirmiers a déposé une lettre d'intention sur la chirurgie ambulatoire pour la mise en place d'une expérimentation ayant pour objectif l'organisation d'un parcours de soins coordonné sur les périodes pré, per et post opératoires.

L'expérimentation comprendrait notamment :

- Une séance d'évaluation clinique et d'accompagnement pré opératoire à domicile
- Une séance de surveillance clinique infirmière et d'accompagnement à domicile après la chirurgie ambulatoire en reprenant l'expérimentation ISIPAD.

L'URPS Infirmiers a sollicité un établissement de santé par département afin de développer un partenariat pour la réalisation de l'expérimentation dès début 2019.

Le projet collaboratif « Lab parcours »

Ce projet en vue de l'optimisation des parcours des patients dans l'agglomération lilloise porté par le CHU et l'Université de Lille a été sélectionné par le Ministère en septembre 2018.

Le projet d'expérimentation LAB PARCOURS a été initialement construit pour l'optimisation du parcours de l'insuffisance cardiaque. Il est aujourd'hui élargi au diabète de type 2 à haut risque cardio-rénal.

L'URPS Infirmiers est membre du groupement et a participé activement aux travaux de configuration de l'expérimentation et à la finalisation de la lettre d'intention. L'URPS a fait valoir le portefeuille de compétences infirmières et a défini le rôle potentiel de l'infirmier libéral dans ce parcours ou épisode de soins.

Au premier semestre 2019, l'URPS participera au sein du groupement à la mise en place du dispositif expérimental LAB Parcours IC et ses 4 sphères fonctionnelles - stratégique, partenariale, méthodologique et de fonctions supports.

L'Ordre Infirmiers

L'URPS et l'Ordre Régional Infirmiers réfléchissent ensemble sur des axes d'amélioration de la qualité et de la sécurisation des soins infirmiers en ambulatoire : contenu souhaité ou requis du master Infirmière en Pratiques Avancées (IPA), besoin en information des IDEL (contenu des Journées Régionales).

Cette collaboration s'est traduite par la co-construction de chemins cliniques : chemin clinique du patient en téléconsultation, réflexion sur le suivi et le retrait du cathéter péri nerveux, la prise en charge de la douleur.

Hauts-de-France Addictions

Dans le cadre du Moi(s) sans tabac, l'URPS Infirmiers et l'association Hauts-de-France Addictions ont mis en place un partenariat afin de proposer des formations aux infirmiers libéraux pour l'accompagnement des fumeurs dans l'arrêt du tabac.

Ces formations sont planifiées en 2019, sur les territoires cibles du PRS.

Le réseau Néphronor

L'URPS Infirmiers a rejoint le réseau Néphronor dont l'objet est d'optimiser le parcours de soins du patient insuffisant rénal.

Les IDEL sont un levier important dans le suivi, le repérage et le dépistage des maladies rénales.

L'URPS Infirmiers réfléchit à la mise en place d'une expérimentation pour le dépistage des maladies rénales.

L'obésité de l'adulte

En partenariat avec les URPS Médecins, Pharmaciens et Masseurs-Kinésithérapeutes, l'URPS Infirmiers a initié une réflexion sur le parcours de soins de l'adulte en situation d'obésité.

Les URPS souhaitent travailler avec l'ensemble des acteurs de la ville et de l'hôpital pour optimiser la coordination de ce parcours.

Le diabète

L'URPS Infirmiers a initié une réflexion qu'elle souhaiterait poursuivre sur le repérage ciblé des populations à risque de diabète. Cette réflexion porte sur une expérimentation à mener sur le repérage précoce du diabète par l'IDEL.

Le repérage et/ou la prise en charge du diabète sont trop souvent tardifs notamment chez les personnes fragiles. Un dépistage organisé et en amont pourrait permettre de réduire considérablement les risques de complications et de fluidifier les parcours de santé des personnes diabétiques.

Dans l'attente d'un retour des parties prenantes, l'URPS Infirmiers sollicitera un rendez-vous auprès de l'ARS.

Les Comités ville/ hôpital

L'URPS Infirmiers a participé aux Comités ville/hôpital du CHU de Lille, du CH de Douai et du GHPSO Creil- Senlis.

Ces Comités permettent de renforcer les liens entre la ville et l'hôpital tout en facilitant le parcours de soins du patient en sortie d'hospitalisation par la réalisation de documents de liaison entre établissements de santé et professionnels de santé libéraux.

CH de Maubeuge

Le laboratoire Pierre Fabre a initié un partenariat entre le CH de Maubeuge et l'URPS Infirmiers afin d'améliorer la coordination des patients insulinodépendants. Les réflexions portent sur la mise en place d'une fiche de liaison patient et d'une application de télésurveillance pour le suivi du diabète des patients.

CH d'Arras

L'URPS Infirmiers a rencontré le Dr Petit, Gériatre et Médecin coordonnateur de l'Equipe Mobile d'Evaluation Gérontologique (EMEG), pour une réflexion sur le travail à mener sur la prise en charge de la dénutrition et le repérage des facteurs de risque.

À partir d'une étude sur le patient âgé dénutri ayant des troubles psychiatriques, il paraît nécessaire d'engager tous les professionnels de santé du premier recours pour améliorer le parcours de santé du patient.

Les partenaires réfléchissent à la possibilité de construire une expérimentation Article 51 (LFSS) pour financer l'évaluation de la nutrition et de la iatrogénie en particulier des médicaments psychotropes par un IDEL et la coordination du parcours de santé de la personne âgée fragile

CH de Valenciennes

L'URPS Infirmiers a promu la soirée de formation sur le Picc Line par une communication ciblée aux IDEL du territoire. Une présentation a été réalisée par Mme Guillon rappelant l'importance des recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour le suivi des Picc-Lines à domicile.

56 IDEL ont suivi cette formation organisée par le CH de Valenciennes qui favorise ce type de cathéter central à abord périphérique pour des patients suivis à domicile.



Analyse des besoins de santé et de l'offre de soins

Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)

La région des Hauts-de-France compte 24 MAIA. Depuis plusieurs années, MAIA et URPS collaborent, notamment lors des tables tactiques organisées sur les territoires couverts par les MAIA.

L'URPS Infirmiers contribue à l'identification de l'offre de soins et de services en fonction des besoins reconnus et veille à ce que l'IDEL soit toujours partie prenante des projets de son territoire.

L'URPS participe notamment aux réflexions initiées sur la prise en charge du patient « psycho-gériatrique ».

À ce titre, l'URPS Infirmiers a participé à l'élaboration d'une journée de sensibilisation des professionnels de santé et a décliné les rôles et compétences des infirmiers libéraux dans la prise en charge des personnes âgées et dans l'accompagnement des familles.



Actions de prévention, de veille sanitaire, de gestion de crises sanitaires, de promotion de la santé et d'éducation thérapeutique

Le réseau ONCO

Depuis plusieurs années, l'URPS participe en tant que membre, aux nombreuses réunions et groupes de travail organisés par le réseau ONCO.

L'URPS Infirmiers fait valoir les compétences de l'infirmier libéral dans les groupes thématiques auxquels elle participe comme : les anticancéreux oraux à domicile, la dermatologie, le cancer et la dénutrition, les soins de support.

Ces temps d'échange sont aussi l'occasion pour chaque membre de pouvoir témoigner sur leurs expériences et ainsi enrichir et adapter les outils formalisés.

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)

L'URPS infirmiers a été sollicitée par l'ANPAA afin de participer au comité de pilotage « Addictions et périnatalité ».

En s'associant à la création des outils (affiche, dépliant et site web), l'URPS Infirmiers a rappelé les compétences des infirmiers libéraux dans l'éducation à la santé.



118 bis, rue Royale - 59000 Lille - 03 20 14 22 15
www.urps-infirmiers-hdf.fr | contact@urps-infirmiers-hdf.fr